

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

ERRATUM

COVID-19 | Fermeture de deux cliniques de dépistage situées à Mascouche ainsi qu'à Notre-Dame-des-Prairies

Joliette, le 3 février 2022 – La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population qu'à compter du 4 février 2022, les cliniques de dépistage situées au 1025, montée Masson à Mascouche ainsi qu'au 310, boulevard Antonio-Barrette à Notre-Dame-des-Prairies, cesseront leurs activités en raison d'une baisse de l'achalandage, selon les clientèles cibles identifiées.

Les personnes prioritaires qui doivent faire un test de dépistage peuvent prendre rendez-vous au 1 877 644-4545 de 8 h à 16 h, 7 jours sur 7. Les travailleurs de la santé peuvent se rendre sans rendez-vous dans l'une des cliniques de dépistage suivantes :

- 300, rue Louis-Blériot à Mascouche;
- 135, boulevard Claude-David à Repentigny (Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude David);
- 1000, boulevard Sainte-Anne à Saint-Charles-Borromée (gymnase du Centre hospitalier De Lanaudière).

Consignes d'isolement

Nous souhaitons également rappeler à la population les consignes d'isolement. Toute personne qui présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, toux, mal de gorge, perte du goût et de l'odorat, congestion) doit se considérer atteinte de la COVID-19. Elle doit s'isoler pour un minimum de 5 jours si elle est vaccinée ou a moins de 12 ans. **Les personnes non adéquatement vaccinées doivent s'isoler pour une période de 10 jours à partir de la date de début des symptômes.** Un résultat positif à un test rapide ne nécessite plus de confirmation en centre de dépistage. Si la personne obtient un premier résultat négatif à l'autotest, elle doit répéter son test rapide après 24 heures. Les tests rapides ne doivent pas être utilisés en l'absence de symptômes.

Les personnes qui ont eu un contact significatif (risque élevé) avec une personne ayant des symptômes ou ayant reçu un résultat positif à un test de COVID-19 doivent également s'isoler. Ces personnes sont celles qui vivent dans le même domicile **ou qui sont des partenaires de vie (hors domicile).** **Ces contacts à risque élevé doivent s'isoler 5 jours selon les consignes indiqués sur le site Quebec.ca/COVID-19.**

Pour les autres types de contacts (contacts modérés), la surveillance des symptômes et le port du masque en tout temps sont recommandés.

La Direction du CISSS souhaite remercier la population pour sa collaboration et rappelle que la vaccination contre la COVID-19 est disponible dans plusieurs sites pour la 1^{re}, la 2^e dose ainsi que la dose de rappel.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière